

FNIB – FEDERATION NATIONALE DES INFIRMIERES DE Belgique

COMMUNIQUE DE PRESSE DU Samedi 28 mars 2020

LA FNIB se réjouit du Communiqué de presse de la Ministre Maggie De Block du vendredi 27 mars concernant la reconnaissance et le financement de l'Aide psychologique par contact virtuel pour les jeunes et les aînés (repris ci-dessous)

Dans les circonstances actuelles, elle regrette toutefois que cette aide virtuelle par vidéo ne puisse s'appliquer ou être disponible pour les soignants et infirmiers en détresse psychologique suite au travail ardu et difficile qu'ils doivent effectuer, en contact direct avec les patients. Tant à l'hôpital, qu'en Maisons de Repos et surtout au domicile, il est impossible de réaliser des soins « virtuels » sans contact direct ... Encore que, dans certains pays, des robots téléguidés virtuellement par l'infirmière ont parfois remplacé le professionnel au contact direct avec le patient...

Taiwan et la Corée avaient, dès le début de la crise dans leurs pays respectifs, mis en place un dispositif de soutien psychologique au personnel infirmier et expérimenté l'utilisation de robots...

Nous tenons d'ailleurs à la disposition de la Ministre, des experts scientifiques, de Sciensano, et de la presse, les mesures efficaces mises en place par ces pays et présentées hier, en vidéo-conférence, par le Conseil International des Infirmières (siège social – Genève).

Pour autant, naturellement, que nous soyons associés aux discussions, groupes de travail (task forces), et experts de la Ministre. Ce qui n'est toujours pas le cas actuellement.

D'autre part, nous réclamons :

1/ De la même façon que la reconnaissance et le financement de l'aide psychologique virtuelle, la reconnaissance et le financement par l'INAMI de l'Education « virtuelle » du patient diabétique à domicile par l'Infirmière Educateur en Diabétologie et création d'un nouveau numéro code de nomenclature de Soins Infirmiers.

2/ Un nouveau numéro code de nomenclature en Soins Infirmiers pour le Dépistage des patients à domicile par les infirmières du domicile (écouvillonnage et test de dépistage) – en collaboration avec le médecin traitant virtuel – et avec accès aux Kits de dépistage et procédure à suivre (actuellement les patients soignés à domicile ne sont pas dépistés...)

3/ Un nouveau numéro code de nomenclature en Soins Infirmiers pour le suivi des patients dépistés Covid19 à domicile (Consultation infirmière et prescription infirmière – sans acte technique nécessairement associé)

4/ Un nouveau numéro code de nomenclature en Soins Infirmiers pour la Prescription des Gels Hydro-Alcooliques aux patients en vue d'une distribution ciblée par le Pharmacien. En effet, ce sont, à la fois les médecins (par prescription virtuelle financée) mais aussi les autres prestataires de soins en contact avec les patients (donc les infirmières), qui sont habilitées à rédiger ces prescriptions.

Nous remercions la Ministre pour son attention et les actions concrètes à prendre pour le bien de la population

Contacts FNIB :

- Présidence

- Alda DALLAVALLE – 0476860457 - dallavalle.alda@gmail.com

- Soins infirmiers à domicile

- Aurore DEWILDE – 0477750855 - auroredewilde@yahoo.fr

- Karine DETHYE – 0475543602 - dethye@skynet.be



Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration

MAGGIE DE BLOCK

Communiqué de presse

Aide psychologique à distance pour aider au mieux les personnes souffrant d'anxiété et de crises de panique

BRUXELLES, le 27/03/2020.- La crise du coronavirus a un impact psychologique important sur de nombreuses personnes. Afin de les soutenir au mieux, la ministre de la Santé publique, Maggie De Block, rembourse désormais les consultations vidéo avec un psychologue ou un orthopédagogue clinicien conventionné.

La ministre De Block : « *Le remboursement de l'aide psychologique à distance a un double objectif. Nous voulons aider les personnes qui souffrent d'anxiété et de panique suite à la crise du coronavirus. Mais nous voulons aussi que les personnes qui ont déjà consulté un psychologue puissent poursuivre leur traitement, sans avoir à se déplacer physiquement* ».

Pour rendre cela possible, l'INAMI et le SPF Santé publique ont adapté la [convention de remboursement](#). La présence physique n'est plus obligatoire : les psychologues et les orthopédoques cliniciens pourront maintenant assurer leurs consultations avec leurs patients par vidéoconférence.

Les conditions de renvoi sont également assouplies : outre les médecins généralistes, les médecins de prévention et les médecins d'entreprise peuvent à présent orienter les personnes concernées vers un psychologue ou un orthopédagogue clinicien.

« Pour les jeunes et les aînés »

Le projet pilote sur le remboursement des soins psychologiques de première ligne s'adresse aux 18-65 ans. La ministre De Block veut l'étendre à tous les âges dès que possible. *"Tout le monde doit avoir facilement accès à une aide psychologique pendant cette crise"*, a déclaré la ministre. *"Le gouvernement fédéral étudie actuellement la question et prendra une décision le plus rapidement possible."*

Les autres conditions prévues dans la convention restent inchangées. Toute personne recevant des soins psychologiques dans le cadre de la convention a droit à un maximum total de huit séances par an. Le patient paie 11,2 € de sa poche par séance, les patients ayant droit à une intervention majorée paient quant à eux 4€ par séance.

Une fois la crise du coronavirus derrière nous, le gouvernement fédéral évaluera les adaptations de la convention de remboursement et décidera s'il faut ou non les rectifier.

FNIB – FEDERATION NATIONALE DES INFIRMIERES DE Belgique

COMMUNIQUE DE PRESSE DU Jeudi 26 mars 2020

RAPPEL du communiqué FNIB du lundi 23 03 20 ci-dessous – soulevant les mêmes questions que le Communiqué de l’Absym (Syndicats médicaux) de ce jeudi 26 03 20, accusant les autorités de ne pas appliquer les directives de l’OMS ...

La FNIB dénonce depuis plus de deux mois (15 mails et 3 lettres successives d’information et de protestations aux autorités) les mesures tardives et inadéquates prises pour les prestataires de santé, les prestataires infirmiers, et les patients dont ils ont la charge et la responsabilité, tant à l’hôpital qu’en Maisons de repos et surtout à domicile...

La distribution des masques aux infirmières de soins à domicile est – enfin – en cours ce jeudi 26 03 20 dans les communes, sous la direction des Gouverneurs de province. Voilà une bonne nouvelle.

Mais

1/ le carton reçu par chaque prestataire contient 50 masques chirurgicaux ordinaires ... c’est déjà très peu pour le prestataire. Quid pour les patients soignés ? rien...

2/ Cette distribution se base sur les listings croisés de l’INAMI, des Gouverneurs et des Communes. Il s’avère que ces listings ne sont pas identiques et que beaucoup d’erreurs y figurent. Nous dénonçons l’absence de cadastre fiable et d’enregistrement des prestataires infirmiers du domicile dans les communes depuis plus de 10 ans ... sans réaction ni réponse des responsables.

Nous demandons (les associations professionnelles infirmières générales et spécifiques des soins infirmiers à domicile) depuis plus de 10 ans à l’INAMI des fournir le listing des infirmières et leurs coordonnées, sans succès ni réaction si ce n’est un refus catégorique...

Mais quand il s’agit d’informer le secteur, ces mêmes associations (bénévoles et d’affiliation volontaire) sont sollicitées pour le faire en place des structures

publiques payées pourtant avec nos impôts ... Une question ou un « pourquoi » supplémentaire au Communiqué ci-dessous.

A l'occasion de ce communiqué, nous souhaitons remercier chaleureusement le Roi et la Reine pour leurs encouragements et leur soutien au personnel soignant et infirmier, par leur marque de sympathie et aussi par leurs actions concrètes... dont le « Drapeau Blanc » et la « lecture de livres... ».

En cette année 2020 du Bicentenaire de la naissance de Florence Nightingale, déclarée par l'OMS « Année de l'Infirmière », rappelons-nous le rôle majeur joué par la Reine Elizabeth de Belgique et Edith Cavell, infirmière, lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FEDERATION NATIONALE DES INFIRMIERES DE BELGIQUE – FNIB – Lundi 23 03 20

Ce lundi 23 03 20 ... Nous sommes informés que la distribution des masques de protection est en cours tant dans les hôpitaux qu'en Maisons de repos et au domicile ... aujourd'hui, demain et plus tard ..?

Fort bien, ... c'est positif ... un grand merci ... mais cela ne change rien à notre questionnement ci-dessous ... !!

POURQUOI ?

Tout à coup, et suite au coup de gueule de deux chirurgiens chefs de service bruxellois, coup de gueule que nous partageons, Béatrice Delvaux du Soir et Yves Hellendorf de la CNE se réveillent et réagissent dans des Editos et Communiqués, en pointant l'irresponsabilité de la Ministre Maggie De Block, et en faisant apparaître, enfin !!, **le problème et la situation désastreuse suite à l'absence de tests de dépistage systématique, pourtant évidents à mettre en place dès le début, il y a 2 mois.. comme l'ont fait la Corée, Taiwan et Singapour...**

Ils dénoncent aussi en parallèle le manque flagrant de masques et matériels adéquats et en quantités suffisantes, pour répondre aux besoins tant du personnel hospitalier (toutes catégories confondues) que du personnel des Maisons de repos et surtout du domicile. A domicile, de plus les patients doivent aussi en être munis, ils sont forcément tous suspects puisqu'aucun n'est dépisté !!!

Pourtant, bien avant le coup de gueule des deux chirurgiens bruxellois, la profession infirmière et le secteur des soins à domicile a, depuis plus de 3 semaines, transmis ses avis et divers “coups de gueule” par des appels répétés, des mails argumentés et des lettres ouvertes aux politiques (voir fichiers attachés), dont principalement le MR, puisque la première ministre est de ce parti. Tout cela est resté sans réponses ou réactions, sauf.... pour la réaction courageuse de Catherine Fonck, à la Chambre ...

Tout cela a aussi été très peu relayé par la presse...

Certes, les mesures énergiques décidées par le gouvernement fédéral en collaboration avec les autorités fédérées sont courageuses et devaient être prises rapidement.

Notre première Ministre Sophie Wilmes doit en être remerciée et doit être largement soutenue.

DES QUESTIONS IMPERATIVES SE POSENT CEPENDANT :

NOUS ATTENDONS DES REPONSES CLAIRES - A LA FOIS MAINTENANT – MAIS AUSSI ET SURTOUT LORS DE LA PERIODE POST-CRISE OU LES RESPONSABILITES ET ACTIONS DES UNS ET DES AUTRES DEVRONT ETRE EVALUEES.

Pourquoi n’avoir choisi qu’un seul labo, celui de la KU Leuven en Flandres, comme centre de référence de dépistage ? Pourquoi ensuite avoir donné la priorité à 6 labos en Flandres, 1 seul à Bruxelles et 2 en Wallonie, mais aucun en Hainaut, pourtant la province la plus touchée ?

Pourquoi n’avoir pas privilégié l’apport en réactifs en quantités suffisantes par des sociétés belges capables de les produire ?

Pourquoi ne privilégie-t-on pas et ne finance-t-on pas maintenant, en plus, les tests chimiques sans réactifs créés par l’UNamur ?

Pourquoi interdire les tests rapides, même si ils produisent des “faux négatifs” pendant les 5 premiers jours de contamination ? Au moins, ce serait déjà quelques chose ... Actuellement, il n’y a RIEN (en tout cas RIEN pour les secteurs hors hôpitaux) En plus, les hôpitaux ne réalisent pas non plus de tests systématiques aux patients qui se présentent aux urgences... (voir la presse Nouvelle Gazette de ce jour) ?

Pourquoi n'avoir pas privilégié l'apport de masques FFP2 pour les hôpitaux et les masques chirurgicaux ordinaires au moins pour les prestataires à domicile et les patients au domicile (surtout les prestataires qui sont en contact direct journallement avec les patients potentiellement à risques et susceptibles d'être infectés – les infirmières à domicile – les pharmaciens - les kinés – les aides ménagères... etc ... et quelques médecins généralistes qui se rendent encore parfois au domicile des patients – les autres s'étant rapidement retranchés derrière leur écran de PC tout en étant payés pour leurs consultations virtuelles ...) ?

Pourquoi et qui a interdit de distribuer les masques chirurgicaux aux infirmières à domicile alors que les Rapports et Mesures décidées par le Risk Management Group et la Task Force Soins à domicile (enfin mise sur pied après 3 semaines de palabres mais dont l'opérationnalité semble faible) avaient placés aussi ces infirmières dans les priorités avec les Hôpitaux ? Cela a été dénoncé avec force et vigueur par la seule Catherine Fonck à la chambre, que nous remercions pour son courage et son engagement...

Mais la question demeure **“Qui a interdit cette distribution “ ?** Il va falloir rendre des comptes ...

Pourquoi les firmes belges capables de produire des masques pour l'étranger n'ont-elles pas été contactées et privilégiées pour en produire pour notre pays ?

Le Ministre Ducarme avait pourtant été en contact avec ces firmes mais cela n'a pas été suivi d'effet ...

Pourquoi a-t-il fallu à l'INAMI plus de 15 jours pour réagir et écrire 3 versions successives d'une Circulaire aux prestataires infirmiers de Soins à domicile pour annuler l'obligation de lecture de cartes d'identité du patient à chaque passage de soins, compte tenu de la potentielle dissémination du virus par ce matériel... La première version était un texte indigne purement administratif, proposant du bout des doigts cette annulation en rappelant les abus et fraudes du secteur (alors qu'il a été démontré que cela représente moins de 1% des tarifications !!). La deuxième version avait supprimé cette phrase (sous la pression de qui ?). La 3ème version avait enfin ajouté des remerciements et un soutien pour le travail effectué par les prestataires infirmiers au contact direct des patients... Pour ce qui concerne les Mutuelles, seule la Mutualité Chrétienne a remercié et soutenu les prestataires de santé et infirmiers dans un mail qui leur a été adressé...

Pourquoi les Associations professionnelles infirmières n'ont-elles été associées à aucune réunion de coordination dès la mise en route du Groupe de Gestion des risques RMG, il y a deux mois, alors qu'elles représentent les vrais acteurs de terrain qui connaissent parfaitement la situation et aurait pu présenter leurs avis, conseils et propositions. au contraire, elles ont été à la fois oubliées, évincées et refusées ...

Pourquoi, en plus des 9 ministres concernés de près ou de loin par les matières de "santé publique", faut-il, dans notre pays, une "kirielle" d'organes conseils et d'avis scientifiques (parfois contradictoires), chacun largement subsidié par l'argent public et dont les missions se recoupent en grande partie : Sciensano (regroupement de l'ancien Institut de Santé Publique et d'autres instituts – ok) – le KCE (Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé) – le CEBAM (Centre Belge pour l'Evidence-Based Medicine) – l'EBPracticeNet (Plate forme de référence EBP, Evidence-based practice, pour les prestataires de soins belges) – ... – Finalement quelle est l'efficacité réelle de tous ces organes ou structures pour les prestataires et leur pratique quotidienne sur le terrain ? ...

Pourquoi, parmi ces nombreux organes d'avis et conseils en Santé Publique, ne retrouve-t-on que peu de représentation infirmière ?

Pourquoi le SPF Santé Publique, censé être responsable de toutes ces données scientifiques et de leur accès et diffusion aux prestataires de santé, a-t-il été dépossédé de cette responsabilité. Antérieurement, pour ce qui concerne les données scientifiques infirmières, l'accès à celles-ci était direct sur le site SPF Santé dans la rubrique "Infirmière". Maintenant... plus rien... ?

A cet égard, nous souhaiterions remercier et féliciter le SPF Santé Publique, son directeur général Mr Pedro Facon et les responsables des cellules infirmières (dont Mmes Steinberg et Ghilbert) qui gèrent les Conseils et Commissions Infirmières (CFAI Conseil Fédéral de l'Art Infirmier et CTAI Commission Technique de l'Art Infirmier) ainsi que la Commission de Planification des Professions de santé Secteur infirmier qui a produit, au cours de ces dernières années, un travail considérable d'actualisation des données d'enregistrement et d'activité des prestataires infirmiers. Ces données sont maintenant fiables et font l'objet de Rapports circonstanciés remarquables (il suffit d'aller sur le site du SPF et du secteur infirmier pour en être convaincus – le dernier Rapport a été publié en décembre 2019 sur base des données d'enregistrement des prestataires infirmiers de 2017)

Enfin...

Pourquoi, compte tenu du communiqué de l'Agence Belga de ce jour relayant celui de l'AVIQ, en Région Wallonne, le Ministre Elio Di Rupo et la Ministre Morreale continuent-ils aussi à oublier les infirmières indépendantes à domicile (représentant pourtant 70% des prestataires infirmiers à domicile pour 30% d'infirmiers salariés de structures de soins à domicile), alors que l'Association professionnelle infirmière de soins à domicile INFICONSOR y est pourtant représentée...

Pour la distribution des masques, la Région Wallonne et l'AVIQ parlent de stockage dans des endroits secrets puis distribution apparemment en séquences successives – pour les Maisons de repos et de soins, les services d'aide aux familles, les résidences services, les centres de réadaptation fonctionnelle, les services d'accueil du handicap, les maisons de soins psychiatriques, les habitations protégées, les centre de planning familial, les relais sociaux, les maisons d'accueil, les abris de nuit... mais pas les infirmières à domicile .. ni les patients à domicile qu'ils soignent chaque jour - **NON** - il faut de nouveau attendre d'autres masques, probablement des FFP2, pour une distribution à tous les soins de première ligne et les services d'aide et soins à domicile... ???

Depuis plus de 3 semaines, la Ministre Maggie De Block nous abreuve de discours et de bla bla disant toujours “Ca va arriver” – “c'est en voie d'arrangement” – “Nous faisons ce qu'il faut” – “les scientifiques nous conseillent” (Sciensano – 700 collaborateurs qui ont donc mal conseillés la Ministre ?) – Il y a deux mois, il y avait des masques mais pas de directives ni procédures, maintenant il y a des directives et procédures mais pas de masques !!! Et nous ne parlons pas du mépris avec lequel la Ministre a pointé les prestataires de santé (médecins, infirmiers et autres) en les traitant de “pleurnichards” ... Il a fallu plus d'un mois pour que la Ministre prononce enfin le mot “infirmière” puis remercie les prestataires de santé pour leur travail ... sans s'excuser d'ailleurs ... Heureusement la population est plus clairvoyante !!

Depuis plus de 3 semaines, la Ministre fédérale et les Ministres régionaux nous abreuvent aussi de termes anglo-saxons “Risk Management Group – Task Forces – Social Distancing... “ – Parce que cela fait mieux ou plus scientifique ? - Arrêtez de nous leurrer et de paraître ... Agissez plutôt !

Courage fuyons... Depuis ce dimanche, la Ministre MDB ne communique plus que virtuellement de chez elle... Elle a donc opté pour l'approche d'un certain nombre de ses confrères médecins : consultation virtuelle politique par

Pc, tout en étant payée... Bel exemple pour celles et ceux qui doivent travailler au contact direct des personnes ... et nouvelle gifle pour ceux-ci... !!

ALORS – POURQUOI ? ET QU’EN CONCLURE ?

En cette année 2020, proclamée par l’OMS et le Conseil International des Infirmières CII/ICN, “Année de l’Infirmière et des Sages Femmes”, en l’honneur du Bicentenaire de la naissance de Florence Nightingale, nous nous interrogeons et nous avons un sentiment de révolte et de tristesse ...!

Pour les collègues infirmières (au travail)

Yves Mengal

Vice Président - FNIB Fédération Nationale des Infirmières de Belgique

+32475973192

yves.mengal@skynet.be

La FNIB (Fédération Nationale des Infirmières de Belgique – www.fnib.be) est la première Association de défense et de représentation professionnelle infirmière à avoir vu le jour dès 1922 en Belgique. Elle est libre, a-politique, non confessionnelle et a-philosophique. En tant que “fédération”, elle regroupe tant les Associations Régionales Infirmières du pays que les Associations spécialisées et/ou de pratiques spécifiques du pays (dont les infirmières de soins à domicile de pratique indépendantes, au sein de la FIIB – Fédération des Infirmières Indépendantes de Belgique). Elle représente la Belgique tant au niveau international en tant que membre du Conseil International des Infirmières / International Council of Nurses (siège social à Genève) qu’au niveau européen en tant que membre de la Fédération Européenne des Associations Infirmières EFN (European Federation of Nurses Associations – siège social à Bruxelles)

Contacts FNIB :

- Présidence

- Alda DALLAVALLE – 0476860457 - dallavalle.alda@gmail.com

- Soins infirmiers à domicile

- Aurore DEWILDE – 0477750855 - auroredewilde@yahoo.fr

- Karine DETHYE – 0475543602 - dethye@skynet.be
